

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 28 février**, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 18 février 2022**

Nombre de Conseillers Communautaires	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>45</b>
<b>Votants :</b>	<b>49</b>
<b>Pour :</b>	<b>49</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires :** Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant :** Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

**Excusés :** Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE.

**SECRÉTAIRE :** Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Convention d'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires (commune de Hautefort)**

Vu la délibération du Conseil Municipal de HAUTEFORT en date du 22 juillet 2008 approuvant la carte communale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 07 août 2008 portant approbation conjointe de la carte communale de HAUTEFORT ;

**AR Prefecture**

024-200041150-20220228-DE2022027-DE  
Reçu le 04/03/2022  
Publié le 04/03/2022

Entendu que les travaux concernant le poste PSSA « ZAE » réalisés par la société ENEDIS (ex ERDF) ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires sur le domaine communal ;

Vu la convention signée le 20 février 2014 entre la Communauté de Communes du Terrassonnais Thenon Hautefort, représentée par son Président, M. Jean BOUSQUET et la société ERDF ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

1. **De concéder** à la Société ENEDIS (ex ERDF) sur la parcelle cadastrée BC 448 (commune de HAUTEFORT), un droit d'occupation sur un emplacement de 10 m<sup>2</sup> où est installé un poste de transformation et tous ses accessoires ;

Parcelle concernée sur la commune de Hautefort :

Numéro des Parcelles	Surface	Adresse
BC 448	1541 m <sup>2</sup>	Les Vergnolas

2. **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte notarié régularisant les servitudes accordées à la société ENEDIS (ex ERDF).

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 04/03/2022

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

**AR Prefecture**

024-200041150-20220228-DE2022027-DE  
Reçu le 04/03/2022  
Publié le 04/03/2022